\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Public Prosecutor

Mohamed Shawky Ayyad
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris afin de vous faire part de mon inquiétude quant au maintien en détention arbitraire prolongée, depuis le 20 mai 2019, d’Oqba Hashad, étudiant de 28 ans, incarcéré uniquement en raison du militantisme de son frère**. Le 20 février 2024, un juge a ordonné sa libération au motif que sa détention provisoire dans le cadre de l’affaire n° 7769/2019, instruite par le service du procureur général de la sûreté de l’État, avait excédé la limite de deux ans fixée par la loi égyptienne. Au lieu de le remettre en liberté, les forces de sécurité l’ont soumis à une disparition forcée du 22 février au 2 mars 2024. Il a alors été conduit devant le service du procureur général de la sûreté de l’État, où les procureurs ont ordonné son placement en détention dans le cadre d’une nouvelle affaire n° 3391/2023, pour des accusations infondées similaires – avoir rejoint et financé une organisation terroriste. Cette pratique abusive, communément appelée «rotation», est systématiquement utilisée par les autorités pour maintenir les personnes en détention sans procès pour une durée indéterminée, bien au-delà de la limite de deux ans établie par le droit égyptien.

À la suite d’un accident survenu pendant son enfance, Oqba Hashad a été amputé de la jambe droite au-dessus du genou et depuis, il a besoin d’une prothèse de jambe pour se déplacer de manière autonome. Le 4 janvier 2024, grâce aux demandes répétées de sa famille et à la mobilisation de soutiens, les autorités carcérales lui ont fourni une nouvelle prothèse de jambe pour la première fois depuis que son ancienne prothèse s’est cassée en août 2022. Cependant, il ne peut pas l’utiliser, car elle est de taille 40, alors qu’il a besoin d’une taille 45. Selon un rapport médical indépendant, examiné par Amnesty International, s’il l’utilise, cela risque d’engendrer d’autres complications de santé, comme des problèmes liés à la colonne vertébrale et à la mobilité, ainsi que des irritations et des cicatrices au niveau de la peau. Le 10 janvier 2024, sa famille a soumis une requête au parquet, pour qu’un médecin lui rende visite et prenne les mesures pour une prothèse adaptée. Plus d’un an après, le 4 février 2025, l’administration pénitentiaire a appelé la mère d’Oqba Hashad pour lui demander d’amener sa précédente prothèse à la prison et le 6 février, ils sont venus dans sa cellule prendre les mesures, avec l’objectif déclaré de lui fournir une prothèse de jambe fonctionnelle. Toutefois, à l’heure où nous publions cette Action urgente, Oqba Hashad ne l’a toujours pas reçue.

Sa santé physique et psychologique est très affectée après presque six années de détention arbitraire dans des conditions de détention cruelles et inhumaines. Le fait de ne pas avoir de prothèse de jambe a gravement affecté sa santé, il souffre de fortes douleurs dorsales et se déplace avec grande difficulté. Cette situation affecte aussi terriblement sa santé mentale, d’après ses proches.

**Je vous engage à veiller à ce qu’Oqba Hashad soit libéré immédiatement et sans condition, et à ce que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées, car il est détenu uniquement à titre de sanc-tion pour le militantisme de son frère. Dans l’attente de sa libération, il faut qu’il puisse obtenir une prothèse de jambe adaptée, voir régulièrement sa famille et ses avocats, et recevoir tous les soins médicaux nécessaires, y compris dans des hôpitaux extérieurs si besoin. Il doit être détenu dans des conditions respectant les normes internationales relatives au traitement des prisonniers.**

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25, E-mail: eg.emb.bern@gmail.com / FB: eg.bern.embassy